

**LE SYNDICALISME LIBERAL (1894-1961)  
CONTRIBUTION A L'ETUDE DES  
FAMILLES POLITIQUES**

par

**André MIROIR**

Chargé de cours,

Université Libre de Bruxelles

---

*“En Belgique, toutes les formes de l'activité humaine donnent naissance à des associations, et ces associations prennent fatalement une direction politique. Les ouvriers qui constituent le groupe social auquel l'association est le plus indispensable, entrent ainsi forcément dans l'organisation des divers partis... Par là, toutes les formes de l'activité sociale pour lesquelles le parti n'a pas d'organisme lui sont fermées, car on ne commet pas la trahison, ou tout au moins l'imprudence, d'être à la fois dans une coopérative socialiste, un syndicat catholique, une mutualité neutre, une caisse de retraite libérale. Poussés ainsi par la nécessité de satisfaire tous les désirs sociaux, toutes les formes d'activité de leurs membres, les divers partis politiques sont amenés de plus en plus à revêtir un caractère d'oeuvre complète et universelle.”*

**L. VARLEZ**, “Quelques pages d'histoire syndicale belge”,  
*Le Musée Social, Mémoires et documents*, 1902, p. 168.

Parler de familles politiques, c'est reconnaître l'existence, au sein de la société globale, de formations sociales particulières caractérisées par une idéologie et des institutions propres chargées de véhiculer les valeurs du sous-ensemble et de prendre l'homme en charge à tout moment de sa vie. On distingue ainsi, dans la société belge, un monde catholique et un monde socialiste fondés, l'un sur la croyance en une cité céleste dont l'Eglise est la préfiguration temporelle, l'autre sur l'aspiration à la justice sociale, voire à la société sans classes, dont les partis "ouvriers" sont appelés à préparer l'avènement. Aux confins de ces deux familles, aux vocations messianiques, apparaît un troisième monde, centré lui aussi sur un parti politique, mais qui ne présente pas le même degré de cohésion que ses rivaux : le monde libéral.

Ce monde, si l'on excepte l'étude que lui a consacré, en 1971, le Centre de recherche et d'information socio-politique, n'a guère retenu jusqu'ici l'attention des sociologues et des historiens (1). Il n'en présente pas moins un grand intérêt par la variété et l'originalité de ses structures. Aussi avons-nous cru oeuvrer utilement en nous attachant à notre tour à cette question.

Dans le cadre de la présente communication, nous limiterons toutefois notre propos à l'examen des "*oeuvres sociales libérales*"; et plus particulièrement des organisations syndicales, dont l'existence soulève de nombreuses interrogations tant, sur les origines de ce mouvement, que sur ses spécificités doctrinales, ses rapports avec le patronat et le parti, et enfin sur son audience et ses caractéristiques sociologiques. Avant d'entrer en matière, il nous paraît néanmoins important de justifier les limites chronologiques de ce travail. Notre point de départ — 1894 — n'appelle guère de longs développements : c'est celui de la naissance officielle d'une structure ouvrière libérale en Belgique. Notre terminus ad quem — 1961 — par contre, nécessite plus d'explications. Mil neuf cent soixante et un marque, en effet, la transformation du vieux Parti libéral en Parti de la Liberté et du Progrès. Or, cette mutation purement politique allait avoir pour conséquence primordiale d'affecter profondément les relations de fait, fondées sur une idéologie commune, qui s'étaient nouées entre les deux organisations depuis le XIXe siècle — au point que celles-ci apparaissent désormais engagées dans des voies divergentes, sinon contradictoires.

(1) "Structures et évolution du monde libéral en Belgique", *Courrier hebdomadaire du Crisp*, no. 522-524, 1971, 17 et 32 p.

Le libéralisme, on s'est souvent plu à le souligner, c'est avant tout un hymne à la liberté sous toutes ses formes — politiques, économiques, religieuses — mais c'est aussi, parfois, un oubli des conditions mêmes de la liberté. Ce n'est pas à dire, pourtant, que les libéraux aient systématiquement ignoré la question sociale. Ne voit-on pas un Stuart Mill ou un Lamartine aspirer au jour où la démocratie politique se concilierait avec la démocratie sociale (2) ? Faut-il rappeler, par ailleurs, qu'en Belgique même le Congrès libéral s'était prononcé, dès 1846, en faveur des "améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrière et indigente" et que le Congrès progressiste de 1887, puis son homologue doctrinaire de 1894, s'étaient entendus sur la nécessité d'une législation sur les risques du travail et la protection des travailleurs (3). A y regarder de plus près cependant, on ne peut s'empêcher de souligner le caractère anodin des réformes projetées — rien, par exemple, sur la limitation de la durée du travail — qui devaient, au surplus, être "compatibles avec le respect de la propriété individuelle et de la liberté du travail des majeurs" (4).

En réalité, il fallut attendre la fin du siècle pour que, s'inquiétant des progrès fulgurants du socialisme, les notables libéraux consentissent à marquer plus d'intérêt pour la condition sociale des ouvriers, auxquels la révision constitutionnelle venait, par ailleurs, d'accorder le droit de vote.

Dès 1894, en effet, un modéré comme Goblet d'Alviella observait, aux applaudissements de ses amis politiques que "si nous n'allons pas à la classe ouvrière, nous risquons fort d'être un état-ma-

(2) Cf. Ch. GIDE et Ch. RIST, *Histoire des doctrines économiques*, 1947, t. I, pp. 410-419 et M. LEROY, *Histoire des idées sociales en France*, 1962, t. 2, pp. 420-421.

(3) *Congrès libéral de Belgique*, 1846, pp. 63-64; *Congrès libéral progressiste de Belgique*, 1887, pp. 158-159 et *Compte rendu du Congrès libéral*, 1894, pp. 249-252.

(4) *Compte rendu du Congrès libéral*, 1894, p. 250. Notons cependant, qu'à la veille du congrès de 1846, deux jeunes progressistes liégeois, François Bailleux et Joseph Macors, avaient lancé une brochure très remarquée dans laquelle ils réclamaient non seulement la révision des lois sur les livrets ouvriers, les coalitions et les institutions de bienfaisance, mais encore la réglementation du travail des femmes et des enfants et l'instauration d'un impôt progressif sur le revenu ! Cf. [F. BAILLEUX et J. MACORS], *Au Congrès libéral, sur la question du programme*, 1846, pp. 24-30.

jour sans soldats !". Aussi, le parti avait-il résolu d'inviter ses membres à créer, dans chaque arrondissement, des sociétés ouvrières libérales (5). Il en résulta la constitution d'un éphémère *Parti Ouvrier Libéral*, formé lui-même de syndicats, de mutuelles et parfois de coopératives, dont l'existence allait s'avérer bien plus durable (6).

Chose remarquable, ces premières associations ouvrières furent l'oeuvre exclusive du libéralisme conservateur et non des progressistes qui s'abstinrent de "chercher des recrues dans la classe ouvrière, par crainte d'offenser le parti ouvrier, en donnant l'air de chasser sur ses terres" (7). Quelques syndicats furent ainsi créés, principalement

(5) *Compte rendu du Congrès libéral*, 1894, pp. 183-192.

(6) Le 26 décembre 1897, 57 "Unions ouvrières libérales" réunies à Bruxelles, se dotèrent d'une structure et d'un programme qui s'inspirait nettement des directives de l'*Alliance*. Cette dernière avait été formée quelques mois auparavant par cinq personnalités (Goblet d'Alviella, Buisson, Féron, Finet et Solvay) désireuses de mettre un terme à la division des forces libérales. Cf. E. GOBLET D'ALVIELLA, *Récents tentatives d'union libérale*, 1904, pp. 16-26 et G. ABEL, *Le rôle social du libéralisme*, 1906, pp. 62-64. Ainsi constitué, le Parti Ouvrier Libéral, qui disposa bientôt d'un quotidien : *Le Pays*, tint successivement deux congrès (à Anvers en 1901, puis à Binche, en 1903) aux cours desquels il définît son action syndicale. Cf. L. VARLEZ, "Quelques pages d'histoire syndicale belge", *Le Musée social, Mémoires et documents*, 1902, p. 82 et *Revue du Travail*, 1903, p. 701. Sur le plan politique, par contre, le P.O.L. ne rencontra qu'un succès fort mitigé, puisqu'il ne réussit à faire élire que le athois Oswald Ouverleaux (1898) et l'anversois Jacques Verheyen (1900). Ce dernier fut, du reste, le seul député à se qualifier de "représentant ouvrier libéral". La même année, à Bruxelles, la liste du P.O.L. ne recueillit que 1.141 voix, soit 0,49% des suffrages ! Sur tout ceci, voyez *Le Pays*, 1.6.1898, 1AB; F. LIVRAUW, *Le parlement belge en 1900-1902*, 1901, pp. 168 et 308 et W. MOYNE, *Résultats des élections belges entre 1847 et 1914*, 1970, p. 183.

(7) E. GOBLET D'ALVIELLA, *Récents tentatives d'union libérale*, 1904, p. 17 et, du même, "Les contradictions de la politique radicale et l'extension nécessaire du libéralisme", *Revue de Belgique*, 1895, t. 81, p. 337. Dans le même sens voyez L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme*, 1907, t. 2, p. 521. Selon cet auteur, les progressistes auraient refusé de créer des syndicats parce qu'ils estimaient que c'était là la tâche du POB. Cette affirmation est corroborée par les discussions mêmes du congrès progressiste de 1887 auquel participèrent plusieurs membres notoires du POB: César de Paepe qui fut leur porte-parole, n'entendait nullement se rallier au progressisme mais recherchait tout au contraire, l'alliance de la démocratie libérale et de la démocratie ouvrière — ce qui concorde avec l'opinion de Paul Janson souhaitant "que des délibérations de cette assemblée, composée de l'élite de la bourgeoisie..., se dégage la résolution ferme et arrêtée de tendre à la classe ouvrière une main loyale et amie". Féron fut le seul à vouloir que "le parti libéral soit ouvert à tous, mais surtout que nous ne proscrivions pas les pauvres de nos rangs". Cf. *Congrès libéral progressiste*, 1887, pp. 23, 58 et 71.

au nord de la frontière linguistique, à l'invitation d'hommes d'oeuvres et parfois d'industriels libéraux qui embauchaient de préférence leurs coreligionnaires politiques (8). Les plus anciens et les plus florissants d'entre-eux se réunirent au sein de la fédération gantoise : *De Liberale Werkersverdediging*, fondée en 1893 — qui regroupait, en 1902, cinq associations professionnelles avec un effectif total de 1.100 membres — et de son homologue anversoise *Help U Zelve*, dont la création paraît remonter à 1882. Cette dernière semble même avoir été longtemps la plus importante du pays, puisque les statuts qu'elle avait élaborés furent imposés en 1903 à l'ensemble du mouvement et qu'en 1923 encore, lors de l'assemblée de la fédération nationale des syndicats libéraux, tenue en ses locaux, les délégués anversois détenaient à eux seuls 20 des 36 mandats (9).

Il fallut toutefois attendre 1904 pour voir les cercles de Gand, Anvers et Malines constituer une première fédération nationale, dont la présidence échet au secrétaire général du Parti Ouvrier Libéral : Victor Heymans. Cette fédération — qui tint plusieurs congrès mais ne parvint pas à donner une bien grande impulsion au mouvement —

(8) E. VANDERVELDE, *La Belgique ouvrière*, 1906, p. 138 et M. GOTTSCHALK, "Le Travail", *La Belgique restaurée*, 1926, p. 306. Un libéral comme Laurent Dechesne souligne toutefois qu'en dépit de leur origine bourgeoise, les syndicats libéraux ne rencontraient "guère de sympathie du côté des patrons". C'est sans doute pourquoi le Parti Ouvrier Libéral, réuni en congrès le 15 août 1901, exprima "le voeu de voir les patrons libéraux donner la préférence pour le travail aux ouvriers libéraux du P.O.L.". Cf. L. DECHESNE, *Syndicats ouvriers belges*, 1906, p. 43 et L. VARLEZ, "Quelques pages...", *Le Musée social, Mémoires et documents*, 1902, pp. 187-188.

(9) Cf. L. VARLEZ, "Quelques pages...", p. 170 et L. DECHESNE, *Syndicats ouvriers belges*, 1906, pp. 42-43. Sur la société anversoise *Help U Zelve* voyez *Revue du Travail*, 1901, p. 1018; 1903, p. 701; 1905, p. 45. L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie...*, 1907, t. 2, pp. 521-522 et *Le Syndicaliste libéral*, juin 1923, IAC. Le représentant libéral Jacques Verheyen fut son secrétaire général de 1882 à 1895. Sur les origines de la fédération gantoise *De liberale werkersverdediging*, voyez E. DE SMET, *L'évolution du mouvement syndical ouvrier en Belgique*, 1894, p. 39. Notons, par ailleurs, que certaines de ces sociétés ouvrières remontaient au régime censitaire, ainsi qu'en témoigne l'action du civiliste gantois François Laurent, fondateur en 1867, de la Société Callier pour la moralisation des classes laborieuses, dont les membres devaient s'engager à soutenir les sociétés ouvrières et les coopératives libérales. Cf. F. LAURENT, *Rapport sur la société Callier; Appel aux libéraux pour la formation de sociétés ouvrières*, 1870, 32 p. et, du même, *Les sociétés ouvrières de Gand*, 1877, XVI-400 p.

semble n'avoir connu qu'une existence éphémère, puisqu'au Congrès libéral d'octobre 1920 encore, le docteur Lamborelle, futur président de la Centrale syndicale, insistait sur la nécessité de développer "les quelques unions professionnelles locales créées par nos amis" et de les grouper, non seulement par région, mais "dans le pays tout entier" (10).

De fait, l'étape décisive ne fut franchie qu'avec la création, au Congrès des oeuvres sociales libérales tenu en 1920, d'une *Landelijke Centrale der Liberale Vakbonden*, qui réunissait des sections situées dans les Flandres, la province d'Anvers et l'arrondissement de Louvain, et à laquelle le parti prêta bientôt l'usage de ses locaux bruxellois (11). A vrai dire, cette fédération n'était autre chose qu'une caisse interprofessionnelle de grève — la première du genre : la caisse nationale de résistance. L'assurance chômage, par contre, que la plupart des unions professionnelles pratiquaient depuis leur origine, restait de la compétence exclusive des sections locales. En 1924, Alphonse Colle, dont le nom allait s'identifier à la cause du syndicalisme libéral, parvint néanmoins à opérer un premier regroupement des caisses de chômage au sein du *Verbond der liberale vakbonden der beide Vlaanderen*. Six années n'en furent pas moins nécessaires pour achever l'unification des caisses de grève et de chômage et, par suite, du mouvement syndical (12). Comme telle, la Centrale Nationale, qui se mua à la libération en *Centrale Générale des Syndicats Libéraux de*

(10) L. DECHESNE, *Syndicats ouvriers belges*, 1906, pp. 42-43 et P. LAMBORELLE, "Les Unions professionnelles", *Congrès libéral des 16, 17 et 18 octobre 1920 - Rapports*, 1920, pp. 4-5. Sur Victor Heymans, voyez *Le Pays* des 12 et 24.5.1898, 1A. Notons enfin qu'un des derniers congrès tenus par cette fédération à Soignies, en 1911, décida d'associer les syndicalistes libéraux à la célébration du 1er mai — résolution qui fut confirmée, en 1920, par le congrès des oeuvres sociales libérales. Cf. *De Liberale Syndicalist*, mai 1923, 1A.

(11) *De Liberale Syndicalist*, décembre 1922, 1AC et mai 1927, 3BC.

(12) *Le Syndicaliste libéral*, octobre 1929, 1A; février 1938, 2AB et *Revue du Travail*, 1932, p. 697. Ceci infirme donc la thèse généralement admise au sein de la CGSLB — et dont Chlepner s'est fait l'écho — qui tendrait à présenter la Centrale comme le résultat de la fusion des caisses de grève et de chômage (voyez notamment *Le Syndicaliste libéral*, février 1948, 3CD et plus près de nous la brochure diffusée par la Centrale sous le titre : *CGSLB — Le syndicalisme libéral*, 1980, p. 81). Tout indique, en effet, que la Centrale préexistait à cette opération. C'est en tout cas en son nom que l'organe du syndicat fut lancé en 1922. Par contre, les dirigeants de la CGSLB nous paraissent avoir eu raison de souligner le caractère novateur de leur caisse de résistance, puisque cette dernière tranchait résolument sur les initiatives purement sectorielles des chrétiens et des socialistes.

*Belgique*, n'allait cesser de prendre une part active à la vie sociale de notre pays.

Précisons enfin, qu'à l'instar de leurs homologues chrétiens et socialistes, les syndicats libéraux, d'abord limités au monde ouvrier, ne pénétrèrent le secteur public qu'avec la création, en 1924, par un groupe de cheminots malinois, de l'Association libérale du personnel de l'Etat (13). Centrée sur un fonds de secours pour la maladie et le décès, cette nouvelle association, qui disposa bientôt d'un bulletin périodique : *"Lutte et Liberté"*, conserva son indépendance durant quelques années (14). En 1927, elle rejoignit toutefois la Centrale nationale où elle prit la dénomination de *Syndicat libéral du personnel de l'Etat et des Chemins de fer*, mais au sein de laquelle elle conserva longtemps une importance secondaire, puisqu'en 1932 encore, les agents des services publics représentaient moins de 5% des affiliés (15).

Ce passé explique tout à la fois la structure et la doctrine du syndicat libéral.

La CGSLB, en effet, n'est ni une fédération, ni une confédération, mais une véritable centrale générale puisque — à la différence de la FGTB et de la CSC, formées autour de centrales établies par bran-

13) *Le Syndicaliste libéral*, août 1935, 5AD. Lors de la commémoration du 10e anniversaire du syndicat, son président se plut à rappeler qu'au lendemain de la guerre une union "soi-disant neutre" avait rassemblé la "presque totalité" des agents des chemins de fer et des PTT. Mais lorsqu'elle atteignit "le maximum de sa force, c'est-à-dire lorsque tous indistinctement, catholiques et libéraux et socialistes, nous fûmes embrigadés", ses dirigeants la jetèrent dans les bras du POB. Les catholiques "chez qui les intérêts confessionnels priment tout" avaient aussitôt formé une association chrétienne. Dans ces conditions, il n'était resté d'autre alternative, à ceux qui rejetaient le "cléricalisme" comme le "collectivisme", que de regrouper à leur tour les fonctionnaires libéraux.

(14) *Lutte et Liberté*, no. 1, mars 1925. Organe, en principe mensuel, de l'association libérale du personnel de l'Etat, ce périodique semble n'avoir connu que 5 livraisons. Le dernier numéro conservé à la Bibliothèque Royale porte le titre *Strijd en Vrijheid* et reproduit les débats de la "Jaarlijksche vergadering der vlaamsche afdelingen", tenue à Anvers le 20 juin 1926. Il y fut notamment question de l'indifférence témoignée par une fraction du parti libéral à l'égard du syndicat.

(15) CGSLB - *Le syndicalisme libéral*, 1980, p. 81 et *Revue du Travail*, 1932, p. 697. Selon les rapports présentés par Alphonse Colle au Congrès libéral des 18 et 19 juin 1932, la Centrale comptait 30.821 membres parmi lesquels on dénombrait 1500 affiliés du Syndicat libéral du personnel de l'Etat et des chemins de fer.

che — le syndicat libéral s'est organisé, sur une base géographique, au départ de sections interprofessionnelles regroupant tous les affiliés d'une région. En somme, les spécificités professionnelles ont disparu de la structure de la CGSLB même si elles subsistent dans son organisation administrative. Par contre, et pour des raisons historiques inverses, ces singularités ont été maintenues par les agents des services publics dont l'union, affiliée à la Centrale générale, se subdivise en groupes de cheminots, d'enseignants et d'employés des ministères ou des parastataux (16).

De même, la doctrine de la CGSLB, fondée sur la solidarité et "l'entente entre preneurs et donneurs de travail", dont on trouve l'expression dans la Charte sociale libérale de 1945, le congrès syndical de 1962 et dans les statuts mêmes de la Centrale (17), nous paraît largement tributaire de la volonté manifestée à la fin du XIXe siècle, par quelques bourgeois libéraux, de soustraire le monde ouvrier à l'influence socialiste et d'assurer du même coup la pérennité des structures économiques.

Dès 1897, en effet, le programme du Parti Ouvrier Libéral croyait pouvoir surmonter les antagonismes de classes par la coexistence de la propriété individuelle et de la propriété collective, "celle-ci étant constituée de façon suffisamment puissante pour faire face au devoir de solidarité sociale" (18). Cette notion enchérit Edouard Pécher au Congrès libéral de 1920 "satisfait admirablement l'idéal du libéralisme, qui tend à la réalisation de ses fins par le rapprochement de tous les facteurs sociaux et leur coopération harmonieuse et organisée" (19). "De ware oplossing van het sociaal vraagstuk", écrivait de

(16) Cf. R. EBERTZHEIM, *Les syndicats ouvriers en Belgique*, 1959, pp. 83-95.

(17) B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, 1958, pp. 282-283; R. EBERTZHEIM, *Les syndicats ouvriers en Belgique*, 1959, pp. 185-186; G. SPITAELS, *Le mouvement syndical en Belgique*, 1967, p. 65 et *CGSLB, Rapport moral - Bilan d'activités 1959-1963* (Assemblée générale de 1964), t. 3, VI/1 à VI/32.

(18) G. ABEL, *Le rôle social du libéralisme*, 1906, p. 63. C'est du reste au nom de cette "solidarité sociale" que les militants du P.O.L. allaient s'efforcer de créer des Bourses de travail paritaires et d'obtenir le concours du patronat pour la constitution de caisses de chômage involontaire. Cf. *Le Pays* des 12 et 28.4.1898, 1C et 4D.

(19) Ed. PECHER, "Note préliminaire aux divers rapports traitant des questions sociales et économiques", *Congrès libéral des 16, 17 et 18 octobre 1920 - Rapports*, 1920, p. 12.

son côté Paul Lamborelle lors de la parution du premier numéro du *Liberale Syndicalist*, “moet gezocht worden, niet in klassenstrijd maar in verzoening tusschen kapitaal en arbeid; niet in oneenigheid, maar in verstandhouding tusschen baas en werkman... Niet alleen de verzoening tusschen Kapitaal en arbeid, maar de samenwerking van deze beide maatschappelijke factoren moet verwezenlijkt worden, hoe moeilijk ons dat heden nog toeschijnt. Er kan geen maatschappelijke vrede bestaan zoolang de arbeider niet gevoelt dat hij als iets meer wordt geacht dan een koopwaar, zoolang de patroon op de werkman niet rekenen kan als op een verstandig meedewerker” (20).

La paix sociale ne saurait toutefois être fondée sur la méconnaissance de la dignité des travailleurs. Bien au contraire, comme le soulignait déjà Lamborelle, les syndicalistes libéraux s’attachent à promouvoir l’épanouissement individuel et l’affranchissement des travailleurs à l’égard des aliénations industrielles. “Jusqu’à présent, constatait en 1937 l’un des secrétaires de la Centrale - le carolorégien Nestor Miserez - la machine a surtout servi à créer des dividendes grâce aux travailleurs. Sauver l’homme, lui conserver sa dignité, lui inculquer la primauté de la personnalité humaine, doit être sans défaillance, notre principal souci, notre but.” (21). Ainsi comprise, cette “vision personnaliste sur l’homme et sur la société” — pour reprendre la définition même de la CGSLB (22) — postule tout à la fois

(20) *De Liberale Syndicalist*, août 1922, 1B. Dans le même sens, voyez la lettre de Paul Hymans reproduite dans *Le Syndicaliste libéral* de juillet 1924, 2AB et le discours de Paul Lamborelle au VIIe Congrès des oeuvres sociales libérales publié dans la livraison de mai 1927, 1AC. Répondant à la question : “Qu’est-ce que le syndicalisme libéral ?”, l’organe officiel de la Centrale affirmait par ailleurs : “Tout d’abord c’est du syndicalisme pur; il n’est libéral que parce qu’il ne présuppose pas la tyrannie d’une classe sur une autre. Il s’efforce de concilier les intérêts en présence, d’éviter les heurts provoqués par le seul intérêt personnel ou l’égoïsme professionnel. Il pense que la solution rationnelle n’est pas opposer les intérêts, mais au contraire, chercher un *modus vivendi* qui donne satisfaction aux parties en présence. Il estime qu’il ne doit pas y avoir antagonisme, mais bien collaboration loyale et franche entre les patrons et les employés”. Cf. *Le Syndicaliste libéral*, février 1933, 3C.

(21) N. MISEREZ, *Les bases de l’action sociale progressiste*, 1938, p. 39 ainsi que ses articles parus dans *Le Syndicaliste libéral* d’avril 1935 (2AD), novembre 1939 (5AC) et septembre 1939 (1B). Sur Miserez (1902-1968), qui fut le rédacteur en chef de *La Nouvelle Gazette de Charleroi* et qui devint sénateur PLP en 1965, voyez P. VAN MOLLE, *Het Belgisch parlement*, 1969, p. 244.

(22) CGSLB, *Le syndicaliste libéral*, 1980, p. 92.

une redistribution des richesses et du pouvoir au sein de l'entreprise.

Redistribution des richesses, en ce sens que les syndicalistes libéraux préconisent non seulement l'accession à la propriété individuelle et la participation aux bénéfices (23), mais encore, la lutte contre le capitalisme — tout au moins dans la mesure où il constitue un moyen d'oppression et d'exploitation des salariés. Certes, cette dernière revendication semble n'avoir jamais constitué qu'un objectif à long terme. Il n'en demeure pas moins symptomatique de constater qu'en 1897 déjà, le Parti Ouvrier Libéral s'était prononcé en faveur de l'intervention des pouvoirs publics "pour faire entrer dans la libre concurrence ou pour réduire en monopole les industries que la spéculation privée met en péril" et qu'à la fin des années trente, un cadre syndical comme Nestor Miserez n'hésitait pas à convier les "classes laborieuses et moyennes" à combattre l'"hypercapiatalisme" dont la soif de puissance lui paraissait menacer jusqu'à l'existence de la propriété même (24).

Redistribution du pouvoir enfin, dans la mesure où la collaboration du travail et du capital exige la substitution de la conciliation, de l'arbitrage, de négociations paritaires débouchant sur des accords collectifs, à la grève et au lock-out (25), et plus fondamentalement

(23) P. LAMBORELLE, "Les Unions professionnelles", *Congrès libéral des 16, 17 et 18 octobre 1920 - Rapports*, 1920, p. 12.

(24) G. ABEL, *Le rôle social du libéralisme*, 1906, p. 63; N. MISEREZ, *Les bases de l'action sociale progressiste*, 1938, pp. 11-15 et 22-23. "Sans doute, précisait Miserez, la propriété est une chose sacrée, à condition qu'elle soit le résultat d'un travail effectif et non d'un profit acquis sans effort. Or, actuellement une puissance considérable est concentrée entre les mains de quelques-uns, grands industriels, financiers et hommes d'affaires internationaux... La bourgeoisie elle-même n'a plus qu'un rôle dérisoire à jouer dans la vie économique et financière des nations...". Aussi, il lui paraissait "nécessaire d'agir de telle façon qu'un équilibre parfait soit obtenu pour que les droits de tous soient respectés, c'est-à-dire en préservant la propriété et en évitant qu'elle serve de moyen d'opprimer, d'asservir d'autres hommes". Dans le même esprit, les dirigeants de la Centrale proclamaient récemment encore : "Aussi bien que le socialisme, le libéralisme est anti-capitaliste, mais en prenant un autre point de départ et en utilisant d'autres stratégies". Cf. *CGSLB, Le syndicalisme libéral*, 1980, p. 93.

(25) L. DECHESNE, "Les rapports entre le capital et le travail", *Congrès libéral des 16, 17 et 18 octobre 1920 - Rapports*, 1920, pp. 3-11.

encore, l'extension progressive de la compétence sociale du Conseil d'entreprise aux questions économiques, de manière à réaliser une réelle cogestion, fondée sur le sentiment que l'entreprise forme une communauté dont tous les membres désirent connaître les perspectives (26).

L'article du programme dont la réalisation fut poursuivie avec le plus de pugnacité semble toutefois avoir été celui de la représentation de la CGSLB au sein des commissions paritaires et de la délégation syndicale des grandes entreprises. Depuis 1932, en effet, les syndicalistes libéraux n'ont cessé de protester contre l'ostracisme dont ils étaient victimes, non seulement de la part des pouvoirs publics, mais encore des puissantes centrales chrétiennes et socialistes qui s'étaient peu à peu arrogées le monopole de la représentation syndicale (27). Les présidents Paul Lamborelle et Adolphe Van Glabbeke, en particulier, insistèrent à de très nombreuses reprises pour qu'une représentation minimale, sinon proportionnelle, fût reconnue à la troisième "organisation représentative des travailleurs" et ce, à tous les échelons de la vie paritaire (28). Inutile d'ajouter que la FGTB, comme la

(26) CGSLB, *Rapport moral - Bilan d'activités 1959-1963* (Assemblée générale de 1964), t. 3, VI/4 et 5. Précisons, en outre, que la CGSLB a adopté, lors de son congrès statutaire de 1969, un ambitieux projet réformant la structure des entreprises et prévoyant la création d'un organe paritaire de décision, le "Comité d'entreprise", dont les membres seraient élus par le Conseil d'administration et par le "Conseil des travailleurs", lequel se substituerait aux comités de sécurité ainsi qu'aux actuels conseils d'entreprises. Cf. CGSLB, *Le syndicalisme libéral*, 1980, pp. 97-101.

(27) *Revue du Travail*, 1932, p. 700; 1937, p. 1166; 1945, p. 860. Voyez d'autre part les résolutions du comité directeur de la fédération des syndicats progressistes du bassin de Charleroi, Ibid., 1939, p. 794 et, à titre d'exemple, *Le Syndicaliste libéral*, mai 1935, 1AB; octobre 1936, ICD; avril 1937, 3B et avril 1948, 3DE. Dénonçant la "dictature" exercée par la FGTB et la CSC, Alphonse Colle rapportait, en 1949, que les délégués socialistes et chrétiens des secteurs du tabac et des constructions métalliques avaient refusé de siéger avec les mandataires libéraux, tandis qu'à la commission paritaire du port d'Anvers deux délégués de la CGSLB s'étaient vus accorder une démission qu'ils n'avaient pas offerte ! Cf. *Le Syndicaliste libéral*, novembre 1949, 1AC.

(28) Cf. le discours prononcé par Lamborelle à la Chambre, dans *Annales parlementaires. Chambre (AP/Ch) 1938-1939, séance du 31 mai 1939*, p. 304 : "...il faut en appeler au concours de tous, et songer, s'il faut doser quand même les délégations, bien plus à une représentation des minorités qu'à la proportionnelle rigide et imparfaite". Dans le même sens, voyez également les interventions de Van Glabbeke, dans *AP/Ch 1947-1948, séance du 20 mai 1948*, p. 43 et *AP/Ch 1948-1949, séances des 10 et 11 mai 1949*, pp. 6 et 23-24. Enfin, sur Paul

CSC, furent unanimes à repousser ces exigences. L'observateur impartial peut difficilement prendre parti dans un pareil débat. Force est néanmoins de reconnaître, avec B.S. Chlepner, que cette dernière position ne manquait pas de fondement puisque la thèse libérale permettait à une association professionnelle d'être représentée dans une branche ou une région où elle n'aurait compté aucun affilié (29) !

A la longue, les doléances répétées de la CGSLB finirent toutefois par porter leurs fruits. Si, en 1954 encore, les syndicats libéraux n'étaient représentés que dans 13 commissions paritaires nationales sur 41, ce nombre s'accrut bientôt d'une manière sensible sous l'action du cabinet Van Acker, et particulièrement de son ministre du travail Léon-Elie Troclet. La CGSLB demeura cependant exclue de 7 commissions paritaires nationales sur 76. D'autre part, aucun aménagement ne fut apporté au monopole détenu par les délégués syndicaux chrétiens et socialistes dans les entreprises de secteurs aussi importants que celui de la sidérurgie (30). En fait, ces problèmes n'allaient recevoir une solution équitable qu'au cours des années soixante.

Les plus grosses controverses qui animèrent le syndicalisme libéral portèrent toutefois sur les rapports de l'organisation avec le patronat et le monde politique.

Déjà au lendemain de la première guerre mondiale, la volonté de concilier les intérêts du capital et du travail avait déterminé les dirigeants des syndicats libéraux à définir fermement leur ligne de conduite. "Nous repoussons la lutte des classes comme contraire au vrai progrès social, déclarait Nestor Miserez en 1938, mais il serait faux de croire que nous ne sommes pas prêts à lutter sans défaillance pour la défense intégrale des droits équitables des travailleurs... Nous sommes prêts à collaborer, mais cela ne doit pas signifier que sous prétexte de collaboration, le plus puissant écrasera le faible" (31). Ces prises de

Lamborelle (1871-1943) et Adolphe Van Glabbeke (1904-1959) qui cumulèrent tous deux la présidence du syndicat avec l'exercice d'un mandat parlementaire, consultez P. VAN MOLLE, *Het Belgisch parlement*, 1969, pp. 210 et 351.

(29) B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale...*, 1958, pp. 284-285.

(30) CGSLB, *Rapport moral - Bilan d'activités 1959-1963* (Assemblée générale de 1964), t. I, III/1-18.

(31) *Le Syndicaliste libéral*, novembre 1938, 5 BC; dans le même sens voyez la déclaration de principes de Paul Lamborelle publiée dans *De Liberale syndicalist*, août 1922, 1B.

position n'allaient cependant pas suffire à couper court aux critiques acerbes des socialistes et des chrétiens qui accusèrent bientôt la Centrale d'être à la solde des patrons (32). Or, ce reproche paraissait d'autant plus crédible qu'à la même époque, plusieurs industriels libéraux avaient suscité la création de caisses patronales de chômage auxquelles ils pressaient leur personnel de s'affilier. Un syndicat de cette nature fonctionnait en tout cas aux Usines Boël de La Louvière, ainsi que dans les provinces de Namur et de Liège où — circonstance aggravante — la caisse fondée par des hommes qui "se disent de nos amis politiques" servait, en outre, "de dépotoir à la Légion Nationale". C'est néanmoins dans le secteur bancaire — et plus particulièrement à la Banque de Bruxelles — que la situation paraissait la plus critique, puisque le syndicat "mouton" y avait présenté des candidats à la commission paritaire (33). On comprend, dès lors, que les militants libéraux n'aient perdu aucune occasion de dénoncer l'influence pernicieuse de ces "syndicats de carnaval", dont la "politique de diversion" n'avait d'autre objet que d'entraver le développement d'unions professionnelles réellement revendicatives. Une étape décisive fut même franchie, en juillet 1934, lorsque la section wallonne émit le vœu d'en appeler directement aux instances dirigeantes du parti libéral (34). L'accueil réservé à ces démarches semble toutefois avoir

(32) Cf. *Le Syndicaliste libéral*, mars 1936, 3AB et janvier 1937, 5A.

(33) *Le Syndicaliste libéral*, mai 1935, 4AC; juillet 1937, 7AB; septembre 1937, 3CD et janvier 1938, 3AB.

(34) *Revue du Travail*, 1934, p. 1251. Lors de la réunion de la fédération des syndicats progressistes libéraux du Centre, tenue à La Louvière le 17 octobre 1937, le secrétaire Oscar Cousty allait même déclarer que le mouvement syndical était décidé "plus que jamais, à ne pas se laisser mettre en boîte et à faire intervenir, bon gré, mal gré, tout le Conseil national du Parti Libéral en vue de faire une discrimination bien nette entre les vrais libéraux honnêtes et les faux libéraux malhonnêtes. Par ailleurs", poursuivait Cousty, dans une allusion à peine voilée au cas Boël, "l'opinion publique de la région du Centre et environs connaîtra, très bientôt, l'histoire de chacun de ceux que le Parti Libéral louviérois tolère encore dans ses rangs". *Le Syndicaliste libéral*, novembre 1937, 4AC. Sur la dénonciation des manoeuvres patronales voyez notamment *Le Syndicaliste libéral*, novembre 1936, 4AD; décembre 1937, 1AC; la brochure de N. MISEREZ, *Les bases de l'action sociale progressiste*, 1938, pp. 5-6 et 30-33; la résolution adoptée, l'année suivante, par la fédération des syndicats progressistes du bassin de Charleroi, dans *Revue du Travail*, 1939, p. 795 ainsi que le discours de Paul Lamborelle à la Chambre, dans *AP/Ch 1938-1939, séance du 31 mai 1939*, p. 304.

été fort tiède, ainsi qu'en attestent les propos désabusés de Nestor Miserez : "Nous avons toujours agi de bonne foi. Ce qui ne signifie pas que nous avons toujours été approuvés en toute circonstance. Même dans certains milieux de notre parti, nous avons été l'objet de commentaires dépourvus d'aménité" (35).

Dans l'ensemble ces considérations ne réussirent cependant pas à déterminer les syndicats libéraux à concevoir leur action en dehors des allégeances politiques. Tout au contraire, lors de son congrès d'octobre 1945, la CGSLB avait confirmé son attachement au parti, comme aux idées démocratiques libérales et adhéré sans réserves à la Charte sociale qu'il venait d'élaborer (36). "Le pire qui pourrait arriver au parti libéral auquel nous avons à coeur d'infuser un sang nouveau, écrivait par ailleurs en 1934 l'organe de la Centrale, ce serait de voir le syndicalisme libéral marcher parallèlement à ce parti" (37). Dans la pratique toutefois, le fait que des hommes comme Paul Lamborelle et Adolphe Van Glabbeke avaient cumulé la présidence du syndicat avec l'exercice d'un mandat parlementaire et, plus encore, que la Centrale elle-même n'avait nullement marchandé son soutien aux candidats libéraux, lors des diverses consultations électorales (38), n'avait pu dissiper l'impression qu'aux yeux d'une fraction du parti le syndicalisme n'était rien d'autre qu'un mal nécessaire.

Durant l'entre deux guerres déjà, les syndicalistes libéraux s'étaient émus du peu d'attention que leur accordaient leurs homologues politiques. Ainsi, l'éviction de la Haute Assemblée, en 1932,

(35) *Le Syndicaliste libéral*, août-septembre 1939, 1AC.

(36) *Revue du Travail*, 1945, pp. 860-861.

(37) *Le Syndicaliste libéral*, août 1934, 3AB.

(38) Voyez, à titre d'exemple, *Le Syndicaliste libéral*, mai 1936, 1A; avril 1939, 3CD; juin 1949, 1A et octobre 1952, 5C. Cet engagement contrastait singulièrement avec l'attitude d'abstention arrêtée lors de la Consultation populaire de mars 1950. "En mars dernier, écrivait le mensuel syndical peu après la dissolution des chambres, nous avons respecté — fidèles à nos principes — la liberté d'opinion de tous, et nous ne sommes jamais intervenus dans le problème dramatique concernant Léopold III. Nous avons, en regard des menaces de grève et d'émeutes, simplement dû rappeler à nos membres que la CGSLB ne pouvait ni ne désirait reconnaître des grèves politiques... Aujourd'hui, au contraire, il est de notre devoir de conseiller à nos membres et leurs familles de prendre position dans les élections importantes qui doivent avoir lieu...". Cf. *Le Syndicaliste Libéral*, édition spéciale, juin 1950, p. 1.

de personnalités favorables à la Centrale — et notamment du président Lamborelle — au profit de sénateurs cooptés connus pour leurs tendances conservatrices (39), les avaient déterminé à exiger qu'une place proportionnée à leur audience leur fut désormais réservée sur les listes libérales. "Le temps est passé, soulignait le mensuel syndical en 1936, où une seule catégorie de libéraux paraissait pouvoir représenter les intérêts du parti. Celui-ci, on l'oublie parfois, est composé des différentes catégories professionnelles qui composent un pays..." (40). Force fut donc de leur donner satisfaction, tout au moins en apparence. Il n'empêche qu'en 1936, comme en 1939, les ouvriers libéraux ne parvinrent à décrocher que des places d'importance secondaire et ce malgré les milliers de voix qui allaient se porter sur leurs candidatures et bénéficier du même coup à la liste libérale tout entière (41).

Comme telles, les divergences, longtemps contenues, entre le parti et le syndicat finirent toutefois par éclater au grand jour lors de la constitution du PLP, en octobre 1961. On sait, en effet, que dans l'espoir de tirer profit de l'émoi suscité par les grèves d'hiver 1960-1961, le Parti libéral avait donné à sa campagne électorale une tournure résolument antisyndicale, plaçant de ce fait la CGSLB dans une position fort délicate. Aussi, cette dernière avait décidé, en guise de protestation, de ne pas assister à l'assemblée générale extraordinaire convoquée, le 6 mai 1961, afin d'élire un nouveau président (42).

(39) *Le Syndicaliste libéral*, janvier 1933, 2AB.

(40) *Le Syndicaliste libéral*, mai 1936, 1A et, dans le même sens, les numéros de juin 1933, 2B; d'avril 1936, 1AB et d'avril 1939, 1A.

(41) *Le Syndicaliste libéral*, numéros de propagande, mai 1936, pp. 2-3 et avril 1939, pp. 2-3. Vingt-sept candidats ouvriers (contre 17 en 1936) furent ainsi présentés lors des élections de 1939, presque exclusivement dans les arrondissements flamands (24 sur 27). A l'exception d'un vieux parlementaire comme Lamborelle, aucun d'entre eux ne parvint cependant à se faire élire — et ce malgré l'appui massif du mouvement syndical, comme en témoigne l'exemple de Gand où Alphonse Colle, le directeur de la Centrale, avait recueilli 3000 suffrages. Cet échec relatif fut aussitôt attribué au fait que les associations libérales avaient rarement classé les syndicalistes en ordre utile. Aussi, fut-il sérieusement question — à la veille de la seconde guerre mondiale — d'exiger que les syndiqués et les mutuellistes libéraux fussent admis au poll sans être affiliés au parti ! Cf. *Le Syndicaliste libéral*, juillet-août 1936, 6CD et mai 1939, 1AD 2 CD.

(42) *CGSLB, Rapport moral - Bilan d'activités 1959-1963* (Assemblée générale de 1964), t. I, 1/39. Le communiqué de presse publié par le comité directeur de la Centrale, à la veille de cette réunion portait : "Au cours de la campagne électorale qui a précédé les élections du 26 mars 1961, le Parti Libéral a adopté une attitude de plus en plus hostile au syndicalisme. Si cette tactique électorale

Mais loin d'apaiser les dissentiments cette abstention avait eu pour seul résultat d'élargir le fossé séparant les notables conservateurs des militants syndicaux. De fait l'avènement d'Omer Vanaudenhove, suivi bientôt de la réunion du congrès constitutif du PLP fit clairement apparaître que non seulement la nouvelle direction ne reniait pas l'orientation prise durant la campagne électorale, mais encore qu'elle manifestait l'intention de neutraliser l'influence de la CGSLB au sein des organes statutaires, en accordant une représentation au Cartel des syndicats indépendants et à la dissidence du syndicat libéral des services publics, dont la fusion fut par ailleurs annoncée le 6 octobre 1961 (43). Dans ces conditions, il ne restait d'autre alternative à la Centrale que de prendre ses distances à l'égard du monde politique. Ce fut l'acquis essentiel du congrès syndical de septembre 1962, dont les résolutions attestèrent que les travailleurs libéraux entendaient désormais définir leur position en matière économique et sociale, sans égard pour l'attitude du parti. Du reste, le président Armand Colle s'était prononcé avec la dernière netteté sur ce problème, lorsqu'il avait déclaré, le 11 avril 1961 : "Le libéralisme bien compris et le syndicalisme sont des notions parfaitement conciliables. Mais la politique est une chose et le syndicalisme en est une autre... Le syndicalisme doit rester en dehors de l'arène politique et se fixer exclusivement pour but la défense des intérêts professionnels de tous les travailleurs ainsi que l'amélioration de leurs conditions d'existence. Pour ce qui concerne plus spécialement les rapports entre le parti libéral et la CGSLB, je tiens à confirmer une fois de plus que celle-ci est tout à fait indépendante du parti, et qu'il n'y a pas lieu d'identifier la tactique qui a été adoptée par le parti dans des circonstances déterminées avec l'attitude des syndicats libéraux" (44).

se transformait en renversement doctrinal, la collaboration entre l'aile progressiste et l'aile conservatrice du Parti Libéral deviendrait extrêmement difficile sinon impossible... Devant cette menace qui pèse sur l'avenir, et pour marquer son opposition formelle à une politique à laquelle elle ne pourrait en aucun cas s'associer, la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique a décidé de ne pas assister à l'assemblée générale extraordinaire du Parti Libéral le 6 mai 1961 et de s'abstenir de tout vote en attendant que le nouveau président et les instances responsables de la politique du parti aient défini nettement leur attitude à cet égard".

(43) Sur tout ceci, voyez *CGSLB, Rapport moral - Bilan d'activités 1959-1963* (Assemblée générale de 1964), t. 3, VIII/A/7 et IX/6-24.

(44) *CGSLB, Rapport moral - Bilan d'activités 1959-1963* (Assemblée générale de 1964), t. 3, IX/2.

Arrivé à ce stade de notre étude, il nous reste encore à apprécier la place de la CGSLB dans le mouvement syndical.

Or, sur ce plan, il convient tout d'abord de constater que les effectifs de la Centrale sont restés longtemps dérisoires : si Varlez et Vandervelde avançaient respectivement le chiffre de 1.685 et 2.133 affiliés en 1906, les syndicats libéraux eux-mêmes n'en avouent guère plus de 3.680 en 1902 (45). Un observateur aussi averti qu'Emile Vandervelde pouvait donc en conclure avec quelque raison qu'à l'instar du Parti Ouvrier Libéral, les syndicats du même nom lui paraissaient "exister moins à l'état de réalités qu'à l'état d'espérances, chez ceux qui voudraient enlever au libéralisme son caractère exclusivement bourgeois" (46). En réalité, les syndicats libéraux n'enregistrèrent leurs premiers succès qu'à la suite de la "Grande crise", lorsque leurs effectifs passèrent de 42.000 à 86.000 membres entre 1932 et 1940. Repartis à zéro, ou presque, en 1944, ils retrouvèrent leur niveau d'avant guerre dix ans plus tard et comptaient 110.000 affiliés en 1961, ce qui représentait approximativement 7% du nombre total des syndiqués (47).

(45) L. VARLEZ, "Les syndicats ouvriers en Belgique", *Le Musée social, Annales*, 1906, pp. 397-398 et E. VANDERVELDE, *La Belgique ouvrière*, 1906, pp. 142-143. Ces auteurs divergent, par contre, quant à la ventilation de ces effectifs. Selon Varlez, 77% des affiliés se recrutaient parmi les "Employés de commerce". Pour Vandervelde, au contraire, les catégories les plus importantes étaient constituées par les secteurs du textile (65%) et des transports (28%). En ce qui concerne les chiffres avancés par les syndicats libéraux, voyez le document ronéotypé diffusé par le centre culturel de formation de la Centrale, sous le titre : *La CGSLB*, p. 5.

(46) E. VANDERVELDE, *La Belgique ouvrière*, 1906, p. 138. A la même époque, un libéral comme L. DECHESNE, *Syndicats ouvriers belges*, 1906, p. 42, constatait de son côté : "En somme, les syndicats libéraux qui existent ou végètent encore n'ont qu'une importance insignifiante et ils paraissent plutôt décliner que prospérer". Voyez, en outre, dans le même sens, A. MISSON, *Le mouvement syndical*, 1921, p. 8; C. MERTENS, *Le mouvement syndical en Belgique*, 1925, p. 45 et M. GOTTSCHALK, "Le travail", *La Belgique restaurée*, 1926, pp. 301-302.

(47) Cf. *CGSLB, Le syndicalisme libéral*, (1980), p. 72 et , pour la période antérieure à 1949, le document ronéotypé diffusé par le centre culturel de formation sous le titre : *La CGSLB*, p. 5. La simple comparaison des chiffres cités dans ce dernier document avec les données fournies, durant l'entre deux guerres, par la *Revue du Travail*, laisse toutefois entrevoir une tendance à la surévaluation. Quoi qu'il en soit, il ne nous semble pas sans intérêt de souligner le parallélisme existant entre la taille des syndicats et des mutuelles libérales, puisque celles-ci comptaient, en 1962, 175.404 membres, soit 6,3% de l'ensemble des assujettis.

L'analyse du comportement électoral de la CGSLB s'avère toutefois beaucoup plus instructive dans la mesure où elle permet d'apprécier les variations du degré de confiance dont jouissent les syndicats libéraux selon les régions et l'état des travailleurs. Pour ce faire, nous exploiterons successivement les résultats des élections prud'homales et des élections pour les comités de sécurité et d'hygiène.

En ce qui concerne les élections prud'homales, il nous faut tout d'abord observer qu'à défaut d'avoir pu retrouver les résultats des scrutins de 1912 et de 1928, nous nous sommes reportés aux données relatives à la consultation du 10 décembre 1950 qui furent publiées par Roger De Smet et René Evalenko en annexe à leur ouvrage sur *Les élections belges* (48). Elles peuvent être résumées comme suit :

**ELECTIONS PRUD'HOMALES DE 1950**  
(résultats par provinces en %)

	Ouvr.	Empl.		Ouvr.	Empl.
Anvers	3,57	7,55	Hainaut	1,03	3,38
Flandre Occidentale	3,63	7,31	Liège	0,02	4,42
Flandre Orientale	6,73	12,19	Namur	1,55	3,83
Limbourg	2,48	4,28	Brabant Wallon	1,07	3,89
Brabant Flamand	3,48	5,98			
<b>Total</b>	<b>4,55</b>	<b>8,37</b>	<b>Total</b>	<b>0,78</b>	<b>3,91</b>
Bruxelles	4,44	6,86			
Royaume	3,31	6,52			

La lecture de ce tableau indique clairement que la CGSLB a obtenu ses meilleurs résultats dans l'ensemble des circonscriptions flamandes et, d'une manière plus précise encore, au sein du collège des employés.

Cf. "Structures et évolution du monde catholique en Belgique", *Courrier hebdomadaire du Crisp*, no. 352-354, 1967, p. 31.

(48) "Résultats des élections prud'homales de décembre 1950", R.E. DE SMET et R. EVALENKO, *Les élections belges - Explication de la répartition géographique des suffrages*, 1956, t. 2, annexe 1.

Ces premières conclusions, qui sont corroborées par les élections organisées en 1954 et en 1958 pour le renouvellement des conseils d'entreprises (49), doivent toutefois être affinées. Pour ce faire nous nous appuyerons sur les données fournies par les élections pour les comités de sécurité et d'hygiène. On sait, en effet, qu'aux termes de la loi du 19 juin 1952 de telles consultations doivent être organisées dans les entreprises comptant 50 travailleurs et plus. Elles permettent d'apprécier le degré de confiance syndicale, non seulement par région et par commission paritaire, mais encore selon la catégorie et l'âge des travailleurs. Enfin, elles présentent l'avantage de toucher un corps électoral comparable, par sa dimension, à celui des scrutins prud'homaux (919.747 électeurs en 1958). Leurs résultats, pour 1958, peuvent être synthétisés de la manière suivante (50) :

**ELECTIONS POUR LES COMITES DE SECURITE ET D'HYGIENE  
1958**

(Ensemble des entreprises par provinces en %)

	Ouvriers	Employés	Jeunes trav.	Ensemble
Anvers	2,52	2,97	0,82	2,51
Flandre Occidentale	3,35	3,17	1,09	3,12
Flandre Orientale	7,68	7,53	4,32	7,42
Limbourg	3,41	3,39	-	3,35
Brabant Flamand	13,16	12,61	2,12	12,50
<b>Total</b>	<b>4,76</b>	<b>4,79</b>	<b>2,02</b>	<b>4,59</b>
Hainaut	2,54	5,60	0,87	2,92
Liège	1,02	1,18	0,47	1,03
Luxembourg	2,37	5,04	2,85	3,15
Namur	3,96	7,16	1,98	4,52
Brabant Wallon	4,77	6,77	5,16	5,03
<b>Total</b>	<b>2,18</b>	<b>4,10</b>	<b>1,06</b>	<b>2,43</b>
Bruxelles	4,16	5,89	0,53	4,58
Royaume	3,60	4,84	1,62	3,75

(49) "Conseils d'entreprises; résultats des élections de 1954 et 1958 par arrondissements", *Revue du Travail*, nov. 1959, annexe, tableau II/1 et II/4.

(50) "Comités de sécurité et d'hygiène; résultats des élections de 1958 par arrondissements", *Revue du Travail*, nov. 1959, annexe, tableau IV/1.

La lecture de ce second tableau confirme tout d'abord que la CGSLB a obtenu de meilleurs résultats en Flandre qu'en Wallonie, et ce quelles que soient les catégories professionnelles envisagées. Les résultats de Bruxelles, par contre, nous paraissent devoir être attribués au fait que les travailleurs votent à leur lieu de travail et non à celui de leur domicile. Ces derniers pourcentages ne sont donc nullement représentatifs de la confiance dont jouissent les syndicalistes libéraux auprès des travailleurs bruxellois, puisqu'ils ont été influencés par la présence dans la capitale de milliers de naveteurs, venus du reste pour l'essentiel de Flandre orientale. Sous cette réserve, l'analyse de la répartition géographique des suffrages recueillis par la CGSLB, toutes catégories réunies, permet d'affirmer que 56% de ses électeurs travaillent en Flandre, contre 26% seulement dans la région wallonne (51).

D'autre part, ce tableau établit qu'à l'instar des élections prud'homales, la confiance obtenue par la CGSLB est plus forte auprès des employés que des ouvriers et surtout des jeunes travailleurs.

Comme tels, les résultats électoraux fournis par les tableaux reproduits ci-dessus, font apparaître qu'il n'y a pas de commune mesure entre l'audience de la CGSLB et celle du parti libéral. Ils indiquent néanmoins que la proportion la plus forte d'ouvriers libéraux se dégage en Flandre. Or, l'enquête relative au *Comportement politique des électeurs belges*, réalisée en 1968 par l'Institut de sociologie de l'Université de Bruxelles, a montré qu'en ce qui concerne les électeurs du PLP, c'est précisément dans cette région que le pourcentage d'ouvriers et de personnes s'identifiant à la classe ouvrière est le plus élevé (52).

Enfin, ces données, jointes à l'analyse des résultats par commissions paritaires, des élections pour les comités de sécurité et d'hygiène permettent de lever un voile sur la composition sociologique des syndicats libéraux, puisqu'ils montrent que la Centrale attire les employés et les ouvriers des petites entreprises plutôt que les travailleurs

(51) *Ibidem*, tableau IV/1. L'analyse des chiffres publiés par la *Revue du Travail* indique, en effet, que la CGSLB a recueilli en 1958, 24.137 suffrages sur 647.974. Ils se répartissaient comme suit : 13.595 en région flamande, 6.328 en Wallonie et 4.214 dans l'arrondissement de Bruxelles.

(52) N. DELRUELLE, R. EVALENKO & W. FRAEYS, *Le comportement politique des électeurs belges*, 1970, pp. 48-52.

de la grande industrie dont le poids social est plus considérable (53).

Là s'arrêtent nos conclusions. Les chiffres fournis par les élections sociales sont, en effet, impuissants à nous éclairer sur les raisons qui déterminent un salarié à s'affilier à une organisation dont l'objectif est de concilier le travail et le capital. Sans doute pourrait-on soutenir, avec H. Pirenne, que les oeuvres sociales libérales recrutent surtout leurs adhérents "parmi cette minorité de travailleurs que son genre de vie rapproche beaucoup plus de la petite bourgeoisie que du prolétariat" (54). Il n'empêche que l'historien ou le sociologue ne peut qu'approuver B.S. Chlepner lorsqu'il insistait sur la nécessité d'une enquête qui permettrait de dégager les motifs du choix syndical.

Force nous sera donc, dans l'immédiat, de souligner le singulier parcours du mouvement ouvrier libéral qui, après avoir été suscité par la bourgeoisie dans une perspective conservatrice, finit être renié par ceux qui l'avaient engendré, tout en restant marginal dans le milieu dont il se proclamait solidaire.

(53) "Comités de sécurité et d'hygiène; résultats des élections de 1958 par commissions paritaires", *Revue du Travail*, nov. 1959, annexe, tableau III/1. C'est dans le secteur des sacs de jute et de la fourrure que les ouvriers de la CGSLB réalisèrent leur meilleur score puisqu'ils y atteignirent respectivement 14,28% et 20,10%. Toutefois, le nombre d'ouvriers occupés dans ces branches s'élevait à 1.014 personnes sur 711.887 électeurs inscrits. De même, les employés réalisèrent leur meilleure performance dans les secteurs de la blanchisserie (18,84%) et surtout de l'imprimerie et des arts graphiques (30,38%), mais les employés concernés par ces commissions paritaires n'étaient qu'au nombre de 4.653 sur un total de 218.822 personnes.

(54) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, 1948, t. 7, p. 339. Telle est également l'opinion de B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale...*, 1958, pp. 285-286, qui, se fondant sur les élections sociales, ajoute cependant que la CGSLB obtient plus facilement la confiance des travailleurs dans les entreprises dont la direction se trouve entre les mains de libéraux. Ceci n'implique évidemment pas qu'il y ait pression de la part du patronat, mais simplement le fait que certains travailleurs considèrent qu'un syndicat ayant la même couleur politique que la direction aura plus de chances d'être écouté. Enfin, il convient de mentionner également l'influence de facteurs d'ordre philosophique ou religieux, comme en témoigne cette appréciation de l'organe des syndicats libéraux qui, répondant à la question : "Qu'est-ce qu'un ouvrier libéral ?", le décrivait comme un "ouvrier instruit et compétent, ayant reçu son instruction dans une école communale officielle...". Cf. *Le Syndicaliste libéral*, juin 1951, 3DE.

A vrai dire, le paradoxe réside moins dans cette évolution que dans l'existence d'une organisation ouvrière dont la philosophie se résume dans la négation de la lutte des classes et donc, en définitive, de la réalité même des relations de travail.

Aussi, ne sera-t-on nullement surpris de constater que les progrès les plus spectaculaires enregistrés par la CGSLB datent précisément de l'époque de sa rupture avec le parti libéral, puisqu'elle a non seulement surmonté une crise interne provoquée par la dissidence d'une partie de son secteur public, mais encore qu'elle est passée, en moins de 20 ans, de 111.000 à 175.000 membres et qu'elle a progressé, au cours de la même période, de 3,75% à 7,32% au sein des comités de sécurité. C'est là assurément un signe qui ne trompe pas. Un signe qui atteste la vitalité d'un syndicat qui, pour avoir une origine bourgeoise, n'en est pas moins devenu une organisation authentiquement revendicatrice.

## **HET LIBERAAL SYNDICALISME (1894-1961)**

### **BIJDRAGE TOT DE STUDIE VAN DE POLITIEKE FAMILIES**

door

André MIROIR

### **SAMENVATTING**

Het liberaal syndicalisme is einde vorige eeuw tot stand gekomen om een dam te vormen tegen de opkomst van het socialisme. De grote promotoren ervan dienen dan ook onder de conservatieve liberalen gezocht te worden. De progressieven onthielden zich zorgvuldig van iedere wervingsactie onder hun bondgenoten, aangesloten bij de BWP. Tot in de jaren dertig beperkt de liberaal-syndicale beweging zich tot enkele kleine Antwerpse en Gentse kringen. Pas na de versmelting van de verschillende plaatselijke verenigingen tot het "Nationaal Centrum" — vanaf 1944 de "Algemene Centrale van Liberale Syndicaten van België" — wordt de liberale beweging de derde syndicale drukkingsgroep van het land. Ondanks de nadruk die in het doctrinaire vlak op de solidariteit tussen arbeiders en patroons werd gelegd en die de burgerlijke inspiratie van de beweging beklemtoonde, kreeg de Centrale veel tegenkanting te verduren van het patroonaat en de liberaal-politieke wereld. Die tegenstelling kwam duidelijk aan de dag bij de omvorming van de eerbiedwaardige "Liberale Partij" tot de "Partij voor Vrijheid en Vooruitgang": een naamverandering die ook de wil uitdrukte een

breed centrum-rechts front tot stand te brengen, waarvan de belangen moeilijk met die van het sociaal-liberalisme verzoenbaar bleken. De liberaal-syndicale beweging eindigde aldus met verloochend te worden door dezelfde conservatieve burgerij die haar tot leven had gebracht. De Centrale recruteert dan ook vooral onder de bedienden en arbeiders van kleinere ondernemingen (175.000 leden in 1977). Haar invloed werd sterk ingeperkt door de afsplitsing van de openbare diensten, die een tiental jaren geleden werd doorgevoerd. Niettemin werd in het vlak der sociale verkiezingen een relatieve vooruitgang geboekt : in 1979 werden 7,32% der stemmen voor de Raden voor Veiligheid en Hygiëne behaald en 7,21% voor de Ondernemingsraden.

### LIBERAL SYNDICALISM

by

André MIROIR

### SUMMARY

Liberal syndicalism came into being at the end of last century to arrest the course of the rising socialism. Consequently its great promoters are to be found among the conservative liberals. The progressists carefully refrained from any recruitment-action among their allies affiliated to the Belgian Labour Party. Up to the thirties the liberal syndical movement is restricted to a few small Antwerp and Ghent circles. Only after the fusion of the several local associations into the 'National Centre' — since 1944 the 'General Board of Liberal Syndicates of Belgium' — does the liberal movement become the third syndical pressure group of the country.

In spite of the emphasis which, on the doctrinarian plane, was laid on the solidarity between labourers and employers and which stressed the middle-class inspiration of the movement, the Board met with much opposition from the employers and the liberal-political world. That opposition clearly came to light when the time-honoured 'Liberal Party' was transformed into the 'Party for Freedom and Progress', a change of name which also expressed the desire to bring about a broad centre-right front, the interests of which proved hard to reconcile to the interests of social-liberalism.

Thus the liberal syndical movement ended up by being disavowed by the same conservative middle-class which had given birth to it. Consequently the Board recruits mainly among the clerks and labourers of smaller enterprises (175,000 members in 1977). Its influence was strongly curtailed by the secession of the civil services which was carried through some ten years ago. Yet, in the field of social elections a relative progress was made : in 1979 7.32% of the votes were obtained for the Security and Hygiene Councils and 1.21% for the Enterprise Councils.

André Miroir,  
ULB — Faculté des sciences sociales, politiques et économiques  
av. F.-D. Roosevelt, 50, 1050 Bruxelles.